

182

dodis.ch/38602

Notice pour le Directeur de la Division du commerce du Département de l'économie publique, P. R. Jolles, et pour le Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, R. Probst¹

TOKYO ROUND² – ÉTAT DE SITUATION;
MISE AU POINT DE STRUCTURES INTERNES DE TRAVAIL

[Berne,] 3 novembre 1975

L'état de situation

Les négociations progressent à un rythme lent. Néanmoins le *stade de la mise en question des politiques et pratiques* commerciales des différentes Parties Contractantes a été atteint dans tous les domaines – tarifs, ntb, agriculture – à l'exception de celui des produits tropicaux, qui est plus avancé.

Concrètement cela signifie

- que notre *politique agricole* – notamment dans les secteurs céréales (y compris céréales fourragères), produits laitiers, viande – et donc tout naturellement notre *protocole d'accession au GATT* sont soumis à un travail de sape;
- que nos *accords de libre-échange* (AELE³ et CEE-CH⁴) sont exploités – essentiellement par nos partenaires industrialisés non européens – pour tenter d'affaiblir dès le départ notre position dans une négociation fondée en principe sur la clause de la nation la plus favorisée;
- que ceux des éléments de notre politique commerciale qui sont considérés par les *pays en développement* comme restrictifs – c'est-à-dire toutes les concessions que nous n'avons pu faire dans le système généralisé de préférences⁵ – font l'objet de demandes concrètes (droits de douane sur le cacao brut, sur les bananes, sur les ananas; systèmes d'importation en vigueur pour les graisses et huiles, les fleurs, le miel etc.).

Parallèlement à cette phase de la négociation où chacun s'efforce de tester les réactions de ses partenaires quant aux mesures qui font obstacle à l'extension du libre-échange, *la discussion s'est engagée sur les règles régissant la concurrence en matière de commerce international*: clauses de sauvegarde; subventions et droits compensateurs; dumping etc. Enfin, une guerre de positions s'est engagée

1. Notice: CH-AfZ NL Paul R. Jolles 851 (7.3.3.1). Rédigée et signée par A. Dunkel.

2. Sur le «Tokyo-Round» cf. doc. 114, dodis.ch/38593, note 5.

3. Sur l'accord de Stockholm, cf. DDS, vol. 21, doc. 47, dodis.ch/15943 et doc. 58, dodis.ch/15944, en particulier note 3. Sur les relations entre la Suisse et l'AELE, cf. doc. 105, dodis.ch/39407.

4. Cf. DDS, vol. 25, doc. 182, dodis.ch/35776, en particulier note 3 et DDS, vol. 26, doc. 145, dodis.ch/39510. Sur les relations entre la Suisse et les Communautés européennes, cf. doc. 173, dodis.ch/39512.

5. Sur les préférences douanières en faveur des pays en voie de développement, cf. DDS, vol. 25, doc. 42, dodis.ch/35252, en particulier note 6; la notice de J. Zwahlen du 21 août 1973, dodis.ch/38603; la lettre de J. F. Gugelmann au Vorort du 18 septembre 1973, dodis.ch/38605 et la notice de K. Jacobi à E. Brugger du 1^{er} octobre 1973, dodis.ch/38606.



sur le plan de *l'information*: bulletin de presse des États-Unis auquel répond un bulletin de presse de la CEE; exposés multiples des hauts Fonctionnaires américains; communiqués de presse de la Communauté ... etc.

Ce tableau brossé à grands traits ne serait pas complet s'il n'était encore fait référence au *carrousel des rencontres entre chefs négociateurs* de la CEE, du Japon, des États-Unis, du Canada entre eux et avec le Directeur général⁶ du GATT ainsi qu'aux informations selon lesquelles le Tokyo Round serait également l'un des thèmes de la Conférence au Sommet⁷.

Mesures à prendre sur le plan Suisse

Afin d'être en mesure de notre côté de participer à cette phase de la négociation, nous avons en collaboration avec le Vorort et la Division de l'agriculture instruit sur une base ad hoc un premier dossier de revendications à adresser à nos partenaires industrialisés et en développement⁸. Ce dossier porte en l'état actuel sur les tarifs et les ntb – principalement les restrictions quantitatives.

Le fait que les *moyens d'information* les plus divers sont utilisés intensément par les principaux partenaires à la négociation s'ajoutant aux *enquêtes de tous ordres conduites dans l'économie* par l'Administration américaine et par la CEE en vue de fourbir leurs armes de négociation *n'est pas resté sans effet sur les milieux de l'économie suisse*.

Ainsi, si du côté du Vorort, l'on craignait jusqu'ici de «trop en demander» à ces milieux lorsque nous souhaitions instruire nos «dossiers d'accusation», aujourd'hui l'on nous fait part du souci de ces milieux – influencés par ce qui se passe chez leurs partenaires aux USA et dans la CEE – d'être mieux mis dans le coup. Cette évolution intervient au moment même où de notre côté, nous croyons qu'il y aurait un intérêt réel à engager le dialogue Administration – économie afin de «tester» nos positions sur des questions matérielles mais aussi sur des questions de principe.

Afin de répondre à ces préoccupations convergentes, j'aimerais soumettre à votre examen les suggestions suivantes:

- *Création* sous la présidence de la Division du commerce d'un groupe de travail Tokyo-Round⁹ dont seraient membres les principaux milieux intéressés de l'économie et de l'administration à savoir:
 - *Administration*: Section importation et exportation; Douanes; Administration fédérale des finances; Division de l'agriculture; Régie des alcools;
 - *Économie*: Vorort; Union suisse des paysans;

Ce groupe de travail aurait la faculté:

6. O. Long.

7. Annotation dans le texte original: Deux membres du cabinet de Giscard d'Estaing seraient spécialement chargés d'étudier en prévision de cette conférence le dossier français en matière de commerce international dans une perspective Est-Ouest et Nord/Sud...

8. Cf. la notice de H. Buchmann à la Délégation économique permanente du 17 décembre 1975, CH-BAR#E7220A#1984/25#94* (106.0). Cf. aussi doss. CH-BAR#E2210.8-02B#1991/187#237* (31.08).

9. Cf. e doss. CH-BAR#E7110#1987/20#240* (787.3.1).

- de créer des *sous-groupes spécialisés* dans l'examen de certaines questions. Ces sous-groupes comprendraient selon les sujets des représentants d'autres milieux de l'économie ou d'autres secteurs de l'administration; par exemple: Veterinäramt pour les problèmes phyto-sanitaires; Normen-Vereinigung pour les questions de normes et
- de faire appel à d'autres milieux de l'administration et de l'économie: par exemple: Régie des blés; Union suisse des arts et métiers.
- *Revitalisation* – pour examiner les requêtes des pays en voie de développement au titre des *produits tropicaux* – délai convenu au GATT pour la présentation d'offres par les pays industrialisés le 1^{er} mars – du *Groupe sur les préférences* (cela bien que nos offres éventuelles ne doivent pas nécessairement prendre la forme d'une extension du champ couvert et de la durée des préférences).
- *Décision* – le cas échéant par le Conseil fédéral – quant à la *manière dont les intérêts de la Suisse seront définis et représentés* dans le domaine des *céréales*. Une telle décision me paraît importante non seulement en raison du départ de M. le Directeur Keller à la fin de l'année, mais aussi par le fait que la négociation sur les céréales s'inscrit dans un contexte économique et politique particulièrement complexe depuis que les États-Unis ont créé un lien entre leur politique d'aide alimentaire (y compris la charge du stockage) et les problèmes de l'énergie et que par ailleurs les États-Unis et la CEE ont choisi le terrain des céréales pour se battre sur la question du libre-échange agricole par opposition à l'organisation des marchés.

Il me paraîtrait souhaitable d'avoir – à brève échéance – un entretien avec vous pour examiner les points évoqués dans cette note¹⁰.

10. *Annotation manuscrite dans la marge de P. R. Jolles*: 1976. Keine Ergebnisse zu erwarten wegen Rezession & negativer Haltung der US Wirtschaft in den Hearings. Aber «contours de solution» könnte sich abzuzeichnen beginnen. Kleine Schritte & Präzedenzfälle werden neue Regeln & Ordnungsprinzipien einleiten. *Pour la suite de ces discussions, cf. la notice de A. Dunkel* Les négociations commerciales multilatérales du GATT (Tokyo-Round) du 17 décembre 1975, CH-BAR#E2005A#1991/16#5688* (t.713-01).